

# SENLIS SUD OISE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

\*\*\*\*\*

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-BC-01-006

L'an deux mille dix-sept, le mercredi douze avril, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

**INITIATIVE OISE SUD :  
RENOUVELLEMENT  
ADHESION ET  
HABILITATION DE  
SIGNATURE**

***Siégeaient à l'assemblée,***

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 12 AVRIL 2017**

- \* Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 12

présents : 10

votants : 10

***Pouvoir :***

Néant

-----  
**DATE DE CONVOCATION**

**3 AVRIL 2017**

***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 10 présents et 2 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

La CC Cœur Sud Oise et des 3 Forêt adhérentes toutes deux à l'association loi 1901 intitulée « Initiative Oise Sud ».

Créée en 1997, elle soutient la création, la reprise ou le développement d'entreprise et contribue ainsi au dynamisme du territoire.

Il convient d'habiliter le Président à signer la convention financière d'adhésion pour l'année 2017 jointe à la présente note de synthèse.

Le montant de l'adhésion est de 15.562,80€ (25.938 habitants – population municipale sans double compte au 1<sup>er</sup> janvier 2017 X 0,60€).

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 10 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune abstention, les membres du Bureau Communautaire décident :

- ✓ d'adhérer à l'association « Initiative Oise Sud » pour l'année 2017,
- ✓ de l'habiliter, où en cas d'absence ou d'empêchement pour quelles que raisons que ce soient de ce dernier, un Vice-président pris dans l'ordre des nominations, à signer la convention financière d'adhésion,
- ✓ de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la CC Senlis Sud Oise.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le:  
et de l'affichage le :

Le Président,



**Jérôme BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le - 2 MAI 2017

Le Président,



**Jérôme BASCHER**